

Réunion du Comité syndical du lundi 27 avril 2015

Présents :

Membres du comité syndical:

- Isabelle ARNOULD, Conseillère départementale, Présidente du Comité syndical
- Elisabeth AUBRY, Déléguée de la commune de Fougerolles
- Nadine BATHELOT, Conseillère départementale
- Martine BAVARD, Déléguée de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Corinne BONNARD, Conseillère départementale
- Gérard BURNEY, Délégué de la CC Terres de Saône
- Claudy CHAUVELOT DUBAN, Conseillère Départementale
- Colette CLERC, Suppléante pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Jocelyne DEBELLEMANNIERE, Déléguée suppléante de la C.C. Val de Gray
- Arnaud DEMONET, Suppléant de la commune de Luxeuil-les-Bains
- Dominique DIDIER, Déléguée des communes de Jussey et d'Aboncourt Gésincourt
- Edwige EME, Conseillère Départementale
- Carmen FRIQUET, Conseillère Départementale
- Valérie HAENEL, Conseillère Départementale
- Mireille LAB, Conseillère Départementale
- Emmanuel MANDIGON, Suppléant de la C.C. Val de Gray
- Jean-Paul MAUNY, Déléguée de la C.C des 4 Rivières
- Marie-Françoise MIALLET, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Eric NEDELEC, Délégué de la commune de Lure
- Stéphane PARRINELLO, Suppléant de la C.C des Combes
- Hervé PULICANI, Conseiller Départemental
- François RICHARD, Délégué de la C.C. des Combes
- Michel TOURNIER, Délégué de la C.C. du Pays Riolais
- Nathalie WATBLED, Suppléante de la commune de Lure
- Michel WEYERMANN, Conseiller Départemental

Non membres du comité syndical :

- Alexandra BERÇOT, représentante syndicale FO-EDM70
- Stéphane BILLOD, représentant syndical FO-EDM70
- Sonia BRIOT, adjointe du secteur centre
- Nicolas CHARRIERE, directeur de l'EDM
- Fabrice CREUX, directeur de l'ADDIM
- Sylvie ESCARGUEL, représentante syndicale FO-EDM70
- Claude GALLORINI, adjoint du secteur de Luxeuil les Bains
- Clarisse MARTINEZ, administratrice de l'EDM
- Daniel ROLLET, adjoint su secteur de Lure

Excusés :

Membres du comité syndical :

- Frédéric BURGHARD, Conseiller Départemental
- Joëlle CLERC, Déléguée des communes de Pesmes et Marnay
- Anne-Laure FLETY, Déléguée de la C.C. Val de Gray
- Bruno GAUCHON, Délégué pour les communes de Plancher-Bas et Villersexel
- Raoul JUIF, Conseiller Départemental
- Yves KRATTINGER, Conseiller départemental, Président du Conseil départemental
- Marie-Madeleine LEONARD, Déléguée de la Commune de Luxeuil-les-Bains
- Bernadette MADIOT, Suppléante de la commune de Marnay
- Gérard PELLETERET, Conseiller Départemental
- Jean-Marie SIBILLE, Délégué de la CC Terres de Saône
- Fanny THIEBAUT, déléguée de la C.C. du Pays Riolais
- Frantz THOMAS, Délégué de la C.C. Val de Gray

Non membres du comité syndical:

- Viviane IVOL, directrice du service culturel du Conseil général
- Anne MILLET, adjointe du secteur de Gray
- Laurent TISSOT, Payeur Départemental

La Présidente, Mme Nadine BATHELOT ouvre la séance à 18 heures. Mme BATHELOT propose que les délégués membres du Comité syndical se présentent car de nouveaux membres ont rejoint le Comité suite aux élections départementales.

Mme BATHELOT indique en préambule qu'elle ne souhaite pas se représenter à la Présidence de l'EDM car depuis les élections elle participe à beaucoup d'instances et elle souhaite se consacrer à d'autres occupations. Elle précise qu'elle sera présente en qualité de déléguée au Comité syndical de l'EDM.

1. Élection du nouveau bureau

Mme BATHELOT précise que le bureau n'a jusqu'à présent jamais siégé et ce depuis la création de l'école (soit 30 ans). Il serait peut-être opportun de réaffirmer son rôle sous la nouvelle présidence et de le réunir plus souvent surtout en cette prochaine période de réforme de l'EDM. Mme Elisabeth AUBRY demande qui se charge de convoquer le bureau, Mme BATHELOT répond que c'est sur convocation du Président ou de la Présidente.

Mme BATHELOT propose que les membres du bureau qui ont déjà été élus en novembre dernier restent en place s'ils sont d'accord.

Mme Carmen FRIQUET intervient en indiquant qu'il serait préférable de demander à l'assemblée si d'autres membres seraient candidats.

Les actuels membres sont donc interrogés :

Mme CHAUVELOT-DUBAN / M. MAURY / Mme AUBRY / M. TOURNIER sont d'accord de rester dans le bureau.

M. RICHARD souhaiterait faire partie du bureau, Mme CHAUVELOT-DUBAN propose de lui laisser sa place de 1^{ère} Vice-Présidente. Mme BATHELOT indique que cela n'est pas possible car ce poste exige une délégation de signature ou le remplacement de la Présidente en cas d'absence de celle-ci, ce doit donc être un conseiller départemental qui occupe cette fonction.

Mme DIDIER intervient en indiquant qu'elle accepte de se retirer au profit de M. RICHARD.

Mme BATHELOT demande à l'assemblée si quelqu'un est candidat à la Présidence de l'EDM.

M. WEYERMANN propose la candidature de Mme Isabelle ARNOULD, conseillère départementale issue de la majorité, qui donne son accord.

➤ Vote à l'unanimité

M. WEYERMANN précise qu'il est indiqué dans les statuts que le Président est issu de la majorité départementale. Nadine BATHELOT lui répond que cela n'est pas indiqué explicitement dans les statuts. M. WEYERMANN indique que c'est l'usage pour les périphériques d'avoir un Président issu de la majorité.

Mme Isabelle ARNOULD, nouvelle Présidente remercie les membres du Comité syndical pour leur confiance. Elle fait part du fait que le sens de sa candidature est de mettre en œuvre le plus rapidement possible le nouveau modèle de l'EDM qui a été voté en novembre 2014. Cela n'est pas à l'ordre du jour de cette réunion car le travail est encore en cours, le calendrier de travail sera indiqué en fin de séance. Mme ARNOULD demande aux membres du Comité syndical d'être indulgents car une Présidence est un exercice nouveau pour elle.

Poursuite de l'ordre du jour sur la partie financière. M. TISSOT devait se faire remplacer par son adjoint qui finalement n'a pas pu venir, il n'y a donc pas de représentant de la trésorerie. Mme ARNOULD propose que M. CHARRIERE présente le compte de gestion, l'affectation de résultats, le compte administratif et le BP 2015.

2. BUDGET

- Compte de gestion 2014
- Compte administratif 2014
- Affectation du résultat de l'exercice 2014

M. Nicolas CHARRIERE reprend les documents envoyés aux membres avec les convocations :

Recettes : 1 519 491.58 €

Dépenses : 1 611 134.16 €

Résultat déficitaire de 91642,58 €

Résultat de clôture de l'exercice 2014 : 9015,12 € en investissement et 65 985.53 € en fonctionnement soit 75 000.65 € au total.

M. CHARRIERE indique que la réserve a été largement utilisée.

Il est proposé que l'excédent de fonctionnement soit affecté à la ligne 002.

➤ Vote à l'unanimité

- BP 2015
- Participation des collectivités 2015

BP 2015 :

La Présidente intervient afin d'indiquer que le budget qui est présenté pour 2015 a été réalisé sur la base du fonctionnement actuel et que la réforme qui sera partiellement mise en œuvre dès septembre pourra entraîner une modification budgétaire à la clôture de l'exercice. Des ajustements seront donc à faire par l'intermédiaire de DM en fin d'année.

Nicolas CHARRIERE présente le budget 2015, il précise que la participation des familles ne sera pas votée aujourd'hui. Les tarifs des familles seront édités sur la base des anciens tarifs.

Une baisse du budget sur le chapitre 12 est à noter du fait de 2 ETP en moins (un départ en retraite et mutation de 2 mi-temps d'agents). De plus, les dépenses prévues en investissement sont plus élevées afin de pouvoir aider les collectivités qui le souhaitent à acheter des instruments pour d'éventuels orchestres débutants. M. CHARRIERE précise que les dépenses d'investissement engagées par les collectivités sont remboursées pour moitié par l'EDM. La masse salariale représentant 97% du budget, il apparaît difficile de le réduire. M. CHARRIERE ajoute qu'il est parvenu à équilibrer le budget 2015 en maintenant la participation globale des collectivités à 415 000 €. S'agissant des actions financées par conventions, elles s'élèveraient à 59 066€ pour 2015, soit près de 20.000€ de plus qu'en 2014. Ceci nous permet d'appliquer une baisse de 4% sur la part statutaire de chaque collectivité par rapport à l'an dernier.

Mme ARNOULD intervient afin de préciser que ce qui est présenté par M. CHARRIERE est le vote en l'état des actions en cours c'est à dire la tarification statutaire des collectivités adhérentes uniquement.

Question de Mme FRIQUET sur la signification des lignes en italique et pour quelles raisons la Saône Jolie apparaît-elle alors qu'elle n'existe plus. M. CHARRIERE répond que pour le moment la CC Terres de Saône est autorisée à ne pas prendre la compétence de l'adhésion pleine et entière à l'EDM. Elle dispose légalement de 2 ans pour décider de son adhésion pleine ou du retour d'une adhésion par chaque commune.

Mme Nathalie WATLEB, déléguée de la commune de Lure intervient en indiquant que la participation de la ville de Lure pour ce montant ne répond toujours pas à leur demande. Même s'ils accordent leur totale confiance à la nouvelle Présidente pour mener à bien la réforme de l'EDM, les 2 délégués de la ville de Lure voteront contre la participation des collectivités pour l'année 2015.

Mme ARNOULD indique que le BP 2015 représente un montant de 1 583 485.53 € en fonctionnement et de 15 500 € en investissement.

Mme FRIQUET intervient également en indiquant qu'elle s'interroge sur le budget car en cas de réorganisation de l'EDM notamment territoriale en supprimant des lieux de cours par exemple, elle voterait contre le budget.

Mme ARNOULD répond que le but de la réforme est essentiellement d'augmenter les recettes par le biais de plus d'inscriptions d'élèves. Cette réforme s'effectuera en concertation avec les enseignants et les collectivités. La Présidente ajoute qu'elle réunira rapidement le Bureau du Comité syndical (début juin) afin d'exposer les premiers éléments retenus qui seront soumis au vote à la fin du mois de juin. Des groupes de travail avec les élus sont en cours d'organisation. Pour le moment, en interne un travail a été effectué par les agents de l'EDM et les services du Conseil départemental, des pistes sont prêtes à être soumises aux élus. Le but de la réforme est une représentation territoriale de l'EDM plus large et des offres à un plus grand nombre d'enfants. Pour prendre tout son sens, le nouveau fonctionnement devra être validé par l'ensemble des représentants des collectivités.

Vote du BP 2015

2 votes contre. 5 abstentions. 21 pour.

- Adoption du budget à la majorité.

Vote de la participation des collectivités pour 2015.

2 votes contre. 2 abstentions. 24 pour.

- Adoption de la participation des collectivités pour l'année 2015 à la majorité.

3. Création de postes

Mme ARNOULD précise que ce ne sont pas de nouveaux postes mais simplement un changement d'échelle.

Poste d'Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

- Vote à l'unanimité.

Signature de la convention avec le service de médecine préventive du CDG 70

Il s'agit d'une autorisation donnée à la présidente pour la signature de cette convention.

- Vote à l'unanimité.

Mme ARNOULD termine l'ordre du jour en évoquant le dernier point qui est le calendrier des prochains comités syndicaux. En effet, il est impératif de réunir le Comité syndical avant le 31 mai, cette séance ayant pour sujet unique les postes de contractuels. Actuellement 14 agents sont non titulaires, dont 7 postes permanents, et 7 autres sur un contrat d'accroissement temporaire d'activité.

Mme ARNOULD propose de se réunir le Mercredi 27 mai ou le jeudi 28 mai en cas de non atteinte du quorum.

Concernant le Comité syndical du mois de juin, la Présidente ne peut pas proposer de date, celle-ci sera déterminée en fonction de l'avancée des travaux.

M. CHARRIERE conclut en indiquant que 2 nouveaux programmes jeune public seront proposés à la rentrée prochaine. Il s'agit de "Musique de notre temps" et d'un programme de musique ancienne. Un nouveau dossier concernant les actions en temps périscolaire sera par ailleurs envoyé aux collectivités en mai. M CHARRIERE indique qu'une quinzaine d'enseignants de l'EDM ont suivi un stage de 3 jours durant les vacances de février pour pouvoir intervenir dans les NAP. Il invite enfin chacun à se rendre sur le site de l'EDM (www.edm70.fr) pour prendre connaissance du calendrier des actions proposées sur chaque secteur à l'occasion des 30 ans de L'Ecole départementale de musique de Haute-Saône.

La séance est levée à 19h15.